

AR Prefecture REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du LOT  
046-214601767-20230412-2023\_04 30-DE  
Reçu le 19/04/2023 Commune de LIVERNON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 12  
Présents 10  
Votants 11  
Absents 02  
Date de la convocation :  
31 mars 2023  
Date d'affichage :  
31 mars 2023

**OBJET :**

Délibération N° 2023-04-31

**Montant de la participation 2023 des communes rattachées aux frais de fonctionnement des écoles**

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-Prefecture  
Le 19/04/2023  
Et publication ou notification  
Du 24/04/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY  
  


L'an deux mille vingt-trois le douze du mois d'avril à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa - Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric – Mejecaze Jean-Paul- Mézy Amandine – Soulier Bruno – Verbigüié Laurie.

Serrau Martial a donné procuration à Mézy Amandine.

Absent : Gallineau Sébastien

Secrétaire de séance : Verbigüié Laurie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les communes rattachées était de 1 450 € pour l'année 2021-2022. Il est proposé de fixer la participation à **1 500 €** pour l'année 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer la participation aux **frais de fonctionnement** des écoles à **1 500 €** et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY  
  
